

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD37

présenté par
M. Noguès, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

" internationale ",

insérer les mots :

" respecte et ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.